

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA PENSION Pat' à chiens

- Horaires d'admission et de sortie des chiens :

**Uniquement sur rendez-vous du lundi au samedi entre 8h et 10h et 17h et 19h**

- 

Tarif par chien

25 euros par jour par chien ≤ 20 kilogrammes

28 euros par jour par chien > 20 kilogrammes

- Toute journée commencée est due, sauf le jour du départ si celui-ci a lieu avant 11h00
- Le montant du pour le séjour doit être réglé dans sa totalité lors du départ du chien. Sans cette condition, la pension exercerait son droit de rétention vis à vis de l'animal.
- Si le départ du chien a lieu après la date fixée, les jours supplémentaires de pension seront facturés au tarif en vigueur.
- Si le départ du chien a lieu avant la date fixée, le propriétaire s'engage à régler la totalité du séjour.
- **Les horaires de départ et d'arrivée étant sur rendez-vous, le non respect de ceux-ci entraînera un supplément de 10 euros**
- Tout chien non récupéré à la pension 15 jours après la date de départ prévue dans le contrat sera considéré comme abandonné.
- Mode de paiement accepté : chèques, carte bancaire ou espèces.
- Tous les chiens doivent être à jour dans leur protocole de vaccination.
- Vaccins demandés par la pension canine CHPPiL + Pb (Variante de la toux du chenil) .
- La pension recommande un traitement antiparasitaire interne et externe une semaine avant la date d'arrivée prévue au contrat.
- Tous les chiens doivent être identifiés.
- La pension ne pourra être tenue responsable en cas de maladie, blessure, ou décès du chien pendant et après le séjour.
- La pension s'engage à héberger le chien seul ou à deux, à le nourrir d'une manière préalablement convenue.
- La pension s'engage à consulter le vétérinaire de son choix si nécessaire.
- Tous les frais vétérinaire restent à la charge du propriétaire.
- La pension n'est pas responsable des objets laissés par les propriétaires lors du séjour.
- La pension n'assure pas le toilettage.
- Les documents suivants sont à remettre à la pension pour la totalité du séjour :  
Carnet de vaccination, carte d'identification I-CAD.

° **Un supplément de 2€ par jour sera compté pour tout chien dont la nourriture n'est pas fournie.**

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

Lu et approuvé + Signature : \_\_\_\_\_

PAT' À CHIENS  
44 Rue Crêt du Clocher  
74420 SAXEL  
07 66 63 87 64  
SIRET 75028415000026  
patachiens@gmail.com

## CONTRAT DE RÉSERVATION

Nom et Prénom du propriétaire \_\_\_\_\_

Adresse complète

\_\_\_\_\_

—

Téléphone : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Nom du / des chien(s) : \_\_\_\_\_

Poids \_\_\_\_\_ Kg

N° identification \_\_\_\_\_

Race \_\_\_\_\_ Stérilisé \_\_\_\_\_

### **Séjour pension :**

Date d'arrivée : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_ : \_\_\_\_

Date de départ : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_. Heure : \_\_\_\_ : \_\_\_\_

### **Tarifs par jour pour tout chien dont le poids est <20 kilos : 25 euros**

\_\_\_\_\_ jours à 25 euros                      Montant total du séjour \_\_\_\_\_ euros

### **Tarifs par jour pour tout chien dont le poids est >20 kilos : 28 euros**

\_\_\_\_\_ jours à 28 euros.                      Montant total du séjour \_\_\_\_\_ euros

**J'ai lu et j'accepte le règlement de Pat' à chiens**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_/\_\_\_\_/20\_\_\_\_ Signature :

PAT' À CHIENS  
44 Rue Crêt du Clocher  
74420 SAXEL  
07 66 63 87 64  
SIRET 75028415000026  
patachiens@gmail.com



# FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom du chien \_\_\_\_\_

Race \_\_\_\_\_

Date de Naissance \_\_\_\_\_

Comportement congénères \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Comportement humains \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Traitement en cours (joindre ordonnance)

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Remarques diverses

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_